



## 10a Eleveurs en installation

Référence :	
Indice 02	
Date: 07/01/2016	
Page 1 sur 1	
VETEDINIAIDES	

Dans le cadre de la *Charte Départementale à l'Installation en Agriculture,* mise en place par les Jeunes Agriculteurs, GDS Creuse participe par :

• **Une visite** d'information et de conseils sanitaires chez l'éleveur nouvellement installé, dans les deux années qui suivent la transmission des installations par JA23.



- Une prise en charge des frais afférents pour
   2 bovins en ce qui concerne :
  - Les frais de visites vétérinaires.
  - Les frais d'analyses à l'introduction pour les recherches correspondantes

NB: Celle-ci ne peut intervenir que lors d'introduction avec utilisation du billet de garantie conventionnelle dans les deux années qui suivent le passage du technicien de GDS Creuse.

- Un bon pour une participation à une formation « éleveur infirmier de son élevage »
- Une prise en charge à 100 % d'un bilan sanitaire d'élevage.
  - o 50 % par GDS Creuse (plafonnée à 40 €).
  - 50 % par le vétérinaire traitant dans le cadre de la participation du GTV23 (Groupement Technique Vétérinaire).

		Creuse		nadi	e pour laquelle vous n	e sounaitez pas de g
			PRES DESIGNES			
1) A			esse)			
	N'	de cheptel	!			
2) VE	ENDEUR (Id	dentité - adr	esse)			
-,			:			
LICTO						
LISTE	N° d'identif		Prix arrêté à la somme de		N° d'identification	Prix arrêté à la so
1	IV G IGCIEN	icution	T TIX GITCEC G IG SOTTITIC GC	6	N d identification	TTIX directe dila se
2				7		
3				8		
4	1			9		
5			1	10		
Coch i i s Le ou dépa Le ve recoi	nez la case cor Le ou les bovi indemne IBR a Le ou les bovi sont à réaliser u les bovins in art si un ou plu endeur garant immandée avi	ins introduit avec transpo ins introduit 15 à 30 j ntroduits so usieurs bovin tit les animal ec accusé d	Du de řéces sont effectués par à de situation du ou des bowins to bénéficient d'une dérogatii tr maîtrisé), les préfèvements is ne bénéficient pas d'une de dours après la livraison, nt isolès jusqu'à l'obtention on so du lot ont présenté une réa ux ci-dessus désignés dans les e réception, postée dans un seenté une réaction NON-NEOs senté une réaction senté une réaction senté une réaction senté une réaction senté une réaction non senté une réaction sent	intro sont roga les re ction cond délai	oduits.  u contrôle IBR à l'introc à réaliser dans les 10 jc tion au contrôle IBR à l ésultats d'analyse. Ils so NON-NEGATIVE vis à vi ilitions suivantes : dans l de 45 jours à partir d	ours après la livraison 'introduction, les pré nt maintenus isolés ju is des maladies recher e cas où il serait avisé
Coch	nez la case cor Le ou les bovi indemne IBR a Le ou les bovi u les bovins in art si un ou plu endeur garant mmandée avvi ieurs bovins d DE LA PARATI par un laborat	ins introduit evec transpo ins introduits 15 à 30 j introduits so usieurs bovin tit les anima ecc accusé d u lot ont pré UBERCULOS toire agréé. DIE DES MU	à la situation du ou des bovins to shéricient d'une dérogati tr maîtrisé), les prélèvements ts ne bénéficient pas d'une dé ours après la livraison, int isolés jusuj'à l'obtention ns du lot ont présenté une réa ux ci-dessus désignés dans les e réception, postée dans un sesnét une réaction NON-NEG sesnét une réaction NON-NEG Et : Lors de sérologie paratube QUEUSES : Lors d'une épreuv QUEUSES : Lors d'une épreuv	intro sont roga les ro ction conc délai ATIV	oduits.  u contrôle IBR à l'introo  à réaliser dans les 10 jo  tion au contrôle IBR à l  ésultats d'analyse. Ils so  NON-NEGATIVE vis à vi  litions suivantes: dans l  é 45 jours à partir de  Evis à vis :  ose sur sang et/ou de P	ours après la livraison l'introduction, les pré nt maintenus isolés ju s des maladies recher e cas où il serait avisé e la date de livraison, CR sur fèces pour cha
Coch  i i  s Le ou dépa Le ve recon plusi  c [  a  Le Vi  à l'ac  cl-de leur  Mon réce l'anir	nez la case correct la case co	ins introduitive transpoints introduity transpoints introduity for the following transpoints in transpoints for the following	à la situation du ou des boximis à la situation du ou des boximis is benéficient d'une dérogati tri matrixié), les prélèvements is ne bénéficient pas d'une dé QUITS après la livraison, in toisés juayà i forbention ns du lot ont présenté une rès ser déception, postée dans lus cui clessus désende dans les er réception, postée dans un ser des évoluple paratubu QUEUSES : Lors d'une épreuv tote sang. QUEUSES : Lors d'une épreuv tote sang. Tendre TOUS LES ANIMAUX R. Les du fait du certeu vente, al l'apposition du crette vente, al seau jusqu'à n'éception et de seau jusqu'à n'éception et de mandée mentionnée c'dessus popondant au(x) résultat(s) de la les seuls resultation de l'este popondant au(x) résultat(s) de la les l'este l'apposition de l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'este l'est	les rogales ro	odulis.  u contrôle IBR à l'introc.  à réaliser dans les 10 j  tion au contrôle IBR à l'introc.  à réaliser dans les 10 j  sissultats d'analyse. Ils so  NON-NEGATIVE vis à v  itions suivantes :  de 45 jours à partir de  vis à vis:  soes sur sang et/ou de P  pologique réalisée pour c  SSANTS à l'endroit où il i  sion de tous frais ou de la boratoire. Il devra  de la boratoire. Il devra  de la boratoire. Il devra  de la bernacher et pour l  sissus sessement dans  sous réserve de la prés  totoire.	purs après la livraison  (introduction, les prè  introduction, les prè  int maintenus isolés ja  s des maladies reche  ce aso oil il serai ne  le cas oil il serai el  le date de livraison  CR sur fèces pour che  haque bovin par un l  s ont été livrés et à re  bours.  s ont été livrés et à re  bours.  s ont été livrés et à re  lours  sur  les cinq jours suivant  est cinq jours suivant  entation au lieu où se
Coch  i i  s Le ou dépa Le ve recon plusi  c [  a  Le Vi  à l'ac  cl-de leur  Mon réce l'anir	nez la case correct la case co	ins introduit were transpo ins introduit [15 à 30] introduits so usieurs bovi uit les anima ec accusé d u lot ont pré UBERCULOS toire agréé. DIE DES MU prélèvemen  GAGE à rep pommes perçra a tenir à la c de son troug vendeur.  ur.  ur.  ur.  maux corres pplaires à	à la situation du ou des boximis ta benéficient d'une dérogati int matrixé), les prétèvements int matrixé), les prétèvements int soles juuqu' à fotbention na sole liverais d'obtention na sole liverais d'obtention na sole liverais d'obtention na sole liverais d'années de préception, postée dans un soient deur des des érologie paratubu QUEUSES : Lors d'une épreuv tote sang. rendre to US EES ANIMAUX une de fait de touvente, à l'absoition du vendre un vendeur le résis seau jusqu'à réception du vendre exécuter mandée mentionnée : dessur	les rogales ro	odulis.  u contrôle IBR à l'introc.  à réaliser dans les 10 j  tion au contrôle IBR à l'introc.  à réaliser dans les 10 j  sissultats d'analyse. Ils so  NON-NEGATIVE vis à v  itions suivantes :  de 45 jours à partir de  vis à vis:  soes sur sang et/ou de P  pologique réalisée pour c  SSANTS à l'endroit où il i  sion de tous frais ou de la boratoire. Il devra  de la boratoire. Il devra  de la boratoire. Il devra  de la bernacher et pour l  sissus sessement dans  sous réserve de la prés  totoire.	purs après la livraison  (introduction, les pré  nt maintenus isolés ja  s des maladies recher  c cas où il serait  e cas où il serait  e la date de livraison,  CR sur fèces pour cha  haque bovin par un l  s ont été livrés et à r  bours.  s ont été livrés et à r  sour  sour





## Comment utiliser le carnet de bons :

- 1) 1 bon pour une prise en charge du bilan sanitaire d'élevage : Le vétérinaire facture à l'éleveur les 50 % du BSE. L'éleveur transmet une copie de cette facture acquittée et le bon correspondant à GDS Creuse pour remboursement.
- 2) 2 bons pour visites et analyses lors d'introductions : l'éleveur règle les visites au vétérinaire et les analyses au laboratoire et transmet à GDS Creuse la copie des factures correspondantes avec un bon, GDS Creuse rembourse l'éleveur. Il est dans l'intérêt de l'éleveur d'utiliser ces deux bons pour l'introduction de deux premiers bovins.
- 3) 1 bon pour une participation à une formation « éleveur infirmier de son élevage » : à présenter lors de la participation à ces journées de formation.